

On s'abonne au bureau de la rédaction rue Souverain-Pont, n. 320; chez les dames MAHOUX et de SANTORIUS, maison joignante; et M. LATOUR, imprimeur-libraire, rue du Pont-d'Île, continuera à recevoir, concurremment avec les autres bureaux, les avis et annonces.



On reçoit aussi des abonnemens chez M. BERTHOT libraire, marché au bois, à Bruxelles, et chez tous les directeurs des postes du royaume.  
Le prix de l'abonnement est de NEUF FRANCS par trimestre pour Liège, et de ONZE FRANCS, FRANCO, pour les autres villes du royaume.

# Mathieu

## GAZETTE DE LIEGE.

MM. les Notaires, Avoués, etc., qui ont des comptes ouverts au bureau de la GAZETTE DE LIEGE, ainsi que toutes autres personnes, pourront les continuer en faisant remettre ou adresser à M. LATOUR, les copies des annonces qu'ils désirent faire insérer dans le Journal MATHIEU LAENSBERGH, et ce, sous les mêmes conditions que celles de ladite Gazette, réunie au journal Mathieu Laensbergh.

### EXTERIEUR.

#### AMÉRIQUE SEPTENTRIONALE.

Havane, le 26 août. — Extrait du journal extraordinaire de la Havane, du 25 août. — ORDRE DU JOUR.

Le lieutenant des dragons de l'Amérique, don Gaspard Rodriguez, qui se trouvait dans la ville de Matanzas, ayant sous ses ordres un détachement de son corps, après avoir séduit un petit nombre de soldats de son régiment, a tenté de troubler la tranquillité publique, en se présentant dans les rues de la ville, dans la nuit du 23 du courant, en proférant des cris séditieux, et faisant feu sur les personnes qui paraissaient ne pas vouloir l'imiter dans sa révolte.

Les fidèles habitans de Matanzas, la milice et les troupes attachées à leur souverain légitime, se sont à l'instant réunies à M. le gouverneur; leur activité et leur zèle ont empêché les progrès de la sédition que l'infâme Rodriguez aurait voulu étendre dans toute la ville.

La tranquillité publique n'a pas été troublée un seul instant. Rodriguez, voyant l'inutilité de ses efforts, a pris la fuite, avec quelques dragons, et s'est dirigé sur le chemin de la Mocha; peut-être que dans ce moment, il est tombé entre les mains de la justice.

Si l'insensé et criminel projet d'un individu qui a été notre compagnon d'armes, a rempli mon cœur d'amertume, je goûte néanmoins la douce satisfaction de voir que la conduite de Rodriguez a inspiré le plus grand mépris aux troupes de la garnison, qui, ainsi que moi, observeront le serment d'être fidèles à notre souverain légitime.

Havane, le 25 août 1824.

Signé VIVES

Pour copie, FRANCISCO-ANTONIO SEGURA

Cet ordre du jour a été suivi d'une proclamation dont voici quelques passages :

Habitans de la Havane, lorsque le gouvernement épiait les démarches de quelques hommes ambitieux, qui machinaient dans les ténèbres la ruine de cette brillante colonie, et au moment où l'on allait arrêter les chefs de la rébellion, et principalement le lieutenant Gaspard Rodriguez, qui se trouvait à Matanzas, cet individu, certain du sort qui l'attendait, a parcouru les rues de cette ville, suivi de huit ou dix soldats de son détachement, et a proclamé l'insurrection.

Ce soul, demeure constante de la paix et de la concorde, n'a rien à craindre d'un projet si éphémère, lequel sera étouffé dès sa naissance. Je compte, avec la plus grande confiance, sur le zèle de tous les bons citoyens, pour assurer la tranquillité publique, si l'esprit de nouveauté voulait s'efforcer de répandre des idées subversives et contraires aux droits de notre légitime souverain.

L'île de Cuba a toujours été la terre classique de la fidélité, et ses habitans ont mérité sans cesse les témoignages honorables de satisfaction que S. M. leur a donnés: quelques factieux, réunis aux mécontents, qui ne seraient vivre dans une société bien réglée, et aidés peut-être par les agens secrets des malheureuses provinces du continent, sont les seuls qui machinent la ruine de cet heureux pays.

Guidé par cette franchise qui m'est naturelle, j'ai voulu instruire le public de cet événement désagréable, afin d'empêcher que la malignité ne prit occasion de répandre des bruits alarmans et absurdes.

Signé F. D. VIVES.

#### RUSSIE.

Petersbourg, le 29 septembre. — On a envoyé d'ici jusqu'à la frontière, à la rencontre de LL. AA. RR. et I. le prince et la princesse d'Orange, les dignitaires de la cour et employés destinés à faire le service près de ces augustes personnes; ils sont partis avec des équipages de la cour et le personnel nécessaire pour ce service. LL. AA. RR. et I. arriveront ici dans les prochains jours du mois prochain.

Le conseiller intime Ribaupierre, qui, comme on sait, est nommé ambassadeur près de la Porte ottomane, n'est pas encore parti.

La température continue à être extrêmement douce: la chaleur varie entre 8 et 10 degrés de Réaumur.

#### PORTUGAL.

(Correspondance particulière du Constitutionnel.)

Lisbonne, le 29 septembre. — Les tentatives du 30 avril pour renverser le gouvernement du roi et pour introduire en Portugal un absolutisme décidé, n'ont pu être arrêtées ni par l'indulgence que S. M. a montrée envers quelques personnes compromises, ni par les punitions sévères infligées à quelques autres. Notre parti exalté va toujours son chemin, et le gouvernement vient encore de découvrir un nouveau plan par lequel on a es-

sayé de remettre en vigueur celui qui dernièrement avait échoué.

Effectivement il a découvert une conspiration qui devait éclater à Lisbonne le 26 du courant, pour laquelle s'étaient déjà réunis dans un faubourg de la ville une quantité de gens armés, qui, réunis à un des régimens de la garnison, devaient se porter sur les différens bagnes, élargir les forçats, se porter ensuite sur le palais, arrêter le roi et égorger les ministres. De nombreuses arrestations ont déjà été faites par suite de la découverte de cette conspiration; elles continuent encore, et l'on voit figurer parmi les détenus des personnes d'une haute distinction.

Le bruit court que le parti de la reine, dont le patriarche serait le chef, est le mobile de ce mouvement séditieux, pour lequel des sommes énormes ont été, dit-on, prodiguées.

Notre gouvernement vient de publier un décret d'après lequel il est sévèrement défendu de permettre l'entrée en Portugal à tout Espagnol qui ne serait pas muni d'un passeport revêtu du visa de l'ambassadeur de S. M. T. F. à Madrid. Le commerce se plaint hautement de cette mesure, dont il résulte pour lui de grandes pertes, parce qu'à l'avenir les contrebandiers, qui tirent du Portugal beaucoup de marchandises de manufactures anglaises, ne pourront désormais sortir. Le commerce de la ville d'Elvas a déjà demandé la révocation de cette disposition.

#### ESPAGNE.

Madrid, le 6 octobre. — M. Zea Bermudez, ministre des affaires étrangères, se trouve maintenant à l'Escorial, où il a été appelé pour assister à la naissance d'un enfant de l'épouse de l'infant don Carlos. On attend à tout moment la délivrance de cette princesse: tous les ambassadeurs étrangers seront aussi présens à cette cérémonie.

Du 7. — M. Zea Bermudez, nouveau ministre des affaires étrangères, est resté auprès du roi, et M. Ugarte, qui l'avait accompagné malgré le mauvais état de sa santé, ayant été attaqué de la fièvre est revenu à Madrid. On prétend que M. Zea se fixera auprès du roi. Jusqu'à présent il n'y a eu aucun des changemens qu'on attendait du résultat du voyage de M. Zea à l'Escorial; cependant un travail a été fait relativement à des mutations dans les places de consuls et d'autres employés diplomatiques.

— Ce qui occupe en ce moment la curiosité publique, c'est l'issue qu'aura l'affaire des régidors constitutionnels qui sont en jugement. C'est le conseil de Castille, qui par ordre du roi, s'est saisi de cette affaire, et qui s'en occupe actuellement.

— Le bruit s'est répandu que des événemens très-sérieux ont eu lieu à Lisbonne, et qu'un grand nombre de personnes y ont été arrêtées. (Voyez Lisbonne.)

M. Cruz et M. Erro sont toujours en prison. Les volontaires royalistes continuent de leur donner chaque jour de nouveaux compagnons d'infortune.

Dans la journée du 29 septembre dernier, la ville de Bilbao a été le théâtre d'une légère agitation. Le marquis de Villarias, député général de la province, et le secrétaire, ont été insultés; mais tout est bientôt rentré dans l'ordre sans qu'il soit arrivé rien de fâcheux.

Des lettres de Valence annoncent que le révolutionnaire Marchonchiny débarqua le 27 septembre à Denia, avec une troupe de factieux; qu'il surprit la ville, et qu'ayant arrêté le commandant il lui signifia qu'il allait être fusillé. On ajoute que le général français Rassacour a marché contre les rebelles, qui sans doute ne l'auront pas attendu. (\*)

Le gouvernement a reçu la nouvelle qu'une insurrection devait éclater dans l'île de Cuba; mais qu'elle a été découverte assez à temps pour en arrêter les funestes effets. (V. La Havane.)

Cadix, le 26 septembre. — Les deux navires qui intéressent le plus notre commerce sont le San-Fernando et la Vigarrena, qui se trouvent dans ce moment avoir fini leur quarantaine à Port-Mahon, et qui devraient revenir dans ce port sans l'apparition d'un nombre considérable de corsaires algériens qui les guettent.

#### AFFAIRES DE GRÈCE.

Extrait d'une lettre de Corfou, du 14 septembre.

Nous nous empressons de vous communiquer la nouvelle qu'un bâtiment autrichien, entré hier soir dans notre port, vient de nous apporter. Ce bâtiment

(\*) Nous avons déjà dit que nous pensions voir un but sinistre dans ces nouvelles, répandues à dessein en Espagne. Le colonel Valdés (on annonce qu'il est à la tête des constitutionnels du côté de Valence) ne paraît pas songer à une expédition qui ne ferait qu'exposer les hommes modérés à la vengeance des fanatiques, qui ne cherchent qu'un prétexte. Les seuls anciens constitutionnels qui pourraient avoir de l'influence sont tranquilles en Angleterre, et ne songent pas à en sortir. (Note du Const.)

arrive d'Andros; le capitaine a déclaré que l'épave de cette île avait été informé officiellement, le 5 de ce mois, que les Hydriotes, commandés par Mianulis, et réunis à une partie des vaisseaux spezziotiotes et ipsariotes, sous le commandement de Canaris, ont battu en trois rencontres différentes la flotte d'Egypte, stationnée dans les parages de Rhodes. Les Egyptiens, tourmentés par la peste, n'avaient pu opérer leur jonction avec le capitain-pacha, et leur défaite a été complète. Les deux partis se sont battus avec beaucoup d'acharnement. On dit que le ministre et l'ami intime d'Ali-Pacha, Gibraltar, qui commandait cette flotte, a péri dans la dernière action. Nous espérons dans la prochaine lettre vous donner des détails circonstanciés sur une affaire si importante.

**Du 23.** — D'après des nouvelles certaines que l'on vient de recevoir, le décret par lequel le sénat grec séant à Napoli de Romanie, avait ordonné la prise et la confiscation des navires étrangers chargés des propriétés turques, ou pour le compte des Turcs, a été, par une résolution du 31<sup>r</sup> 5 septembre, déclaré révoqué, avant que la proclamation émise le 6 de ce mois par le gouvernement britannique des îles Ioniennes n'eût été mise à exécution.

— M. Blaquièrre, l'agent du comité grec, arrivé hier en Angleterre; à bord d'un bâtiment grec, venant de Corfou, dit dans la lettre où il annonce son arrivée: « Vous aurez déjà appris la destruction de la flotte turque et l'échec total qu'a éprouvé l'expédition égyptienne. » On concluait de ces expressions qu'il était porteur de nouvelles importantes qu'on ignorait encore. En effet, M. Blaquièrre, qui est à Londres, depuis le 8, assure que les Turcs ont été défaits dans toutes les actions, et qu'au moment de son départ, plus de 100 bâtiments grecs étaient à la poursuite de la flotte égyptienne, dans le dessein de lui livrer bataille aussitôt qu'ils l'atteindraient.

#### ALLEMAGNE.

**Francfort, 11 octobre.** — Nous avons annoncé comme le terme du voyage que fait en ce moment S. M. l'empereur de Russie dans ses vastes états, Tombow, ville de l'intérieur de la Russie d'Europe. Mais le journal de Pétersbourg annonce que l'empereur est arrivé le 11 septembre à Penza, se dirigeant sur le Volga et Orembourg. Cette dernière ville est à plus de 450 lieues de Pétersbourg, dans la Russie tartare. Cette direction semble indiquer, que l'empereur Alexandre va visiter ses provinces méridionales, telles qu'As-tracan et ses possessions du Caucase, la Circassie, la Georgie et les vastes pays que ce monarque possède entre les deux mers. Les politiques ne manquent pas de faire leurs conjectures habituelles sur ce voyage et de faire revenir le souverain russe par les provinces au nord de la mer Caspienne, arriver ensuite sur les frontières ottomanes auprès des bouches du Danube et s'assurer par lui-même si les éternelles Moldavie et Valachie sont enfin évacuées.

#### FRANCE.

**Paris, le 15 octobre.** — Le roi a reçu en audience particulière M. le vice-amiral Duperré.

— Le roi a reçu en audience particulière M. de Marchangy, avocat-général et plusieurs autres hauts fonctionnaires.

— Mardi après la messe, MM. Dubosq, Dupuis, Grégoire et Lehault ont en l'honneur de présenter au roi, dans une audience particulière, une adresse de félicitation du commerce de St-Quentin. Sa Majesté a daigné les accueillir avec bonté; elle leur a dit, avec cette affabilité qui lui gagne tous les cœurs:

*Je porte, Messieurs, un vif intérêt à votre ville. Vous êtes de braves gens; vous occupez beaucoup de bras: par la suite, vous en employerez davantage encore. La prospérité des états est liée à celle de l'industrie et du commerce; vous pouvez compter sur ma protection.*

Le dimanche précédent, ces messieurs avaient été admis à présenter leurs hommages à Mgr. le Dauphin qui honore d'une affection particulière le commerce de St-Quentin. S. A. R. en a donné une nouvelle preuve à la députation, en lui laissant l'espoir qu'il visiterait ses manufactures avec un nouveau plaisir.

On sait que l'arrondissement de Saint-Quentin a successivement nommé, aux dernières élections, le général Foy et M. Labbey de Pompièrres.

— Lord Granville est parti hier soir pour retourner à son ambassade des Pays-Bas.

— On attend avec impatience les nouvelles de l'Espagne concernant l'emprunt qu'on avait assuré être conclu.

— M. le marquis de Larochehoucauld, pair de France, et M. le lieutenant-général comte de Partouaux, député, sont nommés membres du comité consultatif des secours et pensions, attaché au ministère de la maison du roi.

— M. Patin est nommé bibliothécaire à Saint-Cloud par suite du vif intérêt dont l'honneur Mgr. l'évêque d'Hermopolis, en remplacement de M. Soumet, nommé en la même qualité à Rambouillet.

— M. le contre-amiral Halgan a fait hommage au roi, pour le musée des antiques, d'un lion en marbre de Paros, qu'il a rapporté de son voyage dans le Levant, et qui a été trouvé en terre dans les Champs-Phéleens, entre Athènes et le cap Serrus. Ce lion est un morceau de la plus belle époque de la sculpture chez les Grecs.

— Le journal ministériel *l'Etoile* fait aujourd'hui l'observation que *l'Observateur autrichien* est le seul papier public de l'Europe entière qui donne encore le nom d'insurgés aux Grecs.

— *L'Ami des Lois*, journal grec imprimé à Missolonghi, ose insinuer que ce sont des agens français qui avaient donné au capitain-pacha des renseignements qui ont facilité son expédition d'Ipsara; et, en outre, que parmi les bâtiments de transport nolisés par les Turcs, il s'en trouvait plusieurs appartenant à des capitaines français. La loyauté et l'humanité, qui font les plus beaux traits de notre caractère national, suffisent pour repousser une assertion aussi calomnieuse. (*Etoile.*)

— *L'Etoile* est toujours fort courroucée contre l'indiscret correspondant du *Courrier* anglais, quel qu'il soit. Le ministre qui est loué dans la correspondance privée, dit-elle, ne peut-être que très blessé de pareils éloges. Elle veut croire qu'il est complètement étranger à toutes ces basses manœuvres (expressions de *l'Etoile.*) « Ces éloges sont des dons empoisonnés, surtout pour un homme d'état qui doit savoir qu'un ministre ne doit jamais reculer devant aucune responsabilité, et ne doit jamais hésiter à assumer sur lui le blâme pour rendre au monarque la reconnaissance de son peuple épurée et sans mélange. »

— Des trente-sept déportés de la Martinique, partis de Rochefort pour le Sénégal, deux sont morts dans la traversée, et un autre dans la traversée de Saint-Louis à Gorée, où il était envoyé avec dix de ses compagnons d'infortune. Les vingt-quatre autres sont restés à Saint-Louis. Arrivés au Sénégal le 14 août, ils n'avaient pas encore trouvés à s'employer le 30. Ils étaient obligés de demander comme une grâce qu'on les mit en prison ou qu'on les vendît comme esclaves.

— Nous apprenons que l'étalon de Dongola, dont nous avons dernièrement annoncé l'arrivée à Marseille, est maintenant à Paris. Grâce aux soins qui ont été pris, il ne paraît pas avoir souffert, quoique, dans sa marche, il ait eu souvent à supporter une température humide et froide dont il n'avait pu prendre l'habitude sous le ciel d'airain du royaume de Dongola. Ainsi il est démontré par cette heureuse expérience, que la race de chevaux de cette partie de l'Afrique, si recherchée dans tout l'Orient, et qui en France, n'était connue que de nom, pourra y être introduite, et s'y acclimater. Le voyage du joli cheval arabe qui accompagnait l'étalon de Dongola s'est fait aussi très-heureusement.

— Nous apprenons officiellement qu'un brick anglais, parti de Quiloa le 2 juin, est arrivé à Cadix le 23 septembre, à dix heures du soir; il avait à bord un brigadier et un lieutenant-colonel espagnols, expédiés par le vice-roi La Serna, avec des dépêches pour Madrid. Le vaisseau *l'Asia* et le brick *l'Achille* avaient monillé à cette époque (2 juin) au port Quiloa, à trente lieues sud de Lima.

— M. l'évêque d'Hermopolis s'est décidé à mettre au jour les *Conférences* qu'il a prêchées, il y a plusieurs années, à Saint-Sulpice, et qui étaient suivies avec tant d'empressement et d'assiduité. La publication de ces discours sera sans doute accueillie avec le plus vif intérêt. L'ouvrage forme quatre volumes in-8°; et paraîtra sous le titre de *Défense du Christianisme, ou Conférences prêchées à Saint-Sulpice*. L'impression est déjà commencée.

— *Les Alcides français* qui avaient paru sur les théâtres de Bordeaux, Lyon, Marseille, etc., etc., ont fait avant-hier leurs premiers exercices sur celui de la Porte-Saint-Martin. Ils ont excité un sentiment général de surprise qui a d'abord été mêlé d'effroi, et ils ont enfin enlevé d'unanimes applaudissements. Il est impossible d'imaginer plus de force réunie à plus d'adresse: tout le monde voudra voir *Vénitien* suspendu à une colonne par la seule force de son poignet, soutenu horizontalement, attaché par les pieds à 2 toises de hauteur, enlevant des poids énormes avec ses pieds, ses bras et ses dents.

On voudra voir *Mathevel* sautant dans un cerceau à quatre pieds de hauteur avec un poids de 100 livres dans chaque main; se précipitant dans un tonneau, et en ressortant avec la même charge après avoir changé de vêtement, se tenant horizontalement par la seule force de ses bras, à 15 pieds de hauteur, à une colonne qui tourne violemment; enfin on ira admirer les poses et les attitudes gymnastiques de ces deux héros dont l'un *Vénitien* se distingue par la force de ses jarrets et de ses reins, l'autre *Mathevel* par la vigueur de ses bras et par une surprenante agilité. On dit que ce dernier est le même qui, à ce qu'ont raconté les journaux, ayant été insulté en Angleterre, serra si fortement dans ses bras celui qui l'avait provoqué, qu'il l'ébouffra. Les amateurs de Londres furent si émerveillés de la beauté du coup qu'ils firent, assure-t-on, graver en l'honneur de l'athlète une médaille dont il est porteur....

— Un éboulement singulier vient d'avoir lieu sur la route de Lyon au Puy, entre Saint-Etienne et Saint-Ferréol. La route s'est partagée en deux au moment où un voyageur passait à cheval. Par un événement fort heureux, le voyageur a pu s'accrocher sur le rebord de la route, mais le cheval a été englouti.

**Cours de la bourse du 14 octobre.** — 5 p. c. consol. 102 fr. 70 c. Empr. royal d'Espagne, 59 1/4; act. de la banque, 1975. La fin du mois, à 3 h. 1/2, était à 102 fr. 80 c.

**Du 15.** — 5 p. c. consol. 102 f. 60 c. Emprunt royal d'Espagne, 59 1/4; act. de la banque, 1975 fr. La fin du mois, à 3 h. était à 102 fr. 80 c.

#### INTÉRIEUR.

**Bruxelles, le 16 octobre.** — Le roi étant arrivé le 11 de ce mois à Nimègue, S. M. se rendit sur l'emplacement destiné à la construction d'un nouveau fort sur la rive du Wahal, et daigna lui donner le nom de *Krayenhoff*, de celui de M. le lieutenant-général inspecteur-général des fortifications, comme un témoignage de sa bienveillance.

**Du 17 octobre.** — Aujourd'hui, vers midi, le roi, accompagné de leurs altesses royales les trois jeunes princes d'Orange, s'est promené à pied sur le boulevard. Arrivés près de la porte de Louvain, au moment où rentrait en ville la 1<sup>re</sup> division d'infanterie de retour du camp de Mochelen, la troupe a défilé dans le plus bel ordre devant S. M. et L. A. R.

— S. M. a assisté aujourd'hui dans la ci-devant église des Augustins, au sermon du chevalier Pâuw, ministre du culte protestant.

— Hier l'après-dîné, on a brûlé dans les glaciés entre les portes de Namur et de Halle, en présence d'un substitut du procureur du roi, assisté d'un greffier, tous les écrits et brochures séditieux et des poisons, qui se trouvaient déposés dans les greffes de nos tribunaux depuis 1814.

#### LIÈGE, LE 18 OCTOBRE.

C'est aujourd'hui qu'a dû avoir lieu à Bruxelles l'ouverture solennelle de la session des états généraux.

— L'apparence des dispositions hostiles de la part de la régence d'Alger contre le gouvernement des Pays-Bas, a déterminé S. M. à ordonner quelques mesures protectrices en faveur du commerce et de la navigation dans les échelles du Levant et la mer Méditerranée. En conséquence, les capitaines de navires qui désireront d'être convoyés dans ces parages, devront se rendre vers la fin de novembre dans la baie de Gibraltar où il se trouvera à cet effet une force suffisante. Quant à ceux qui désireraient d'être convoyés des ports des Pays-Bas vers Gibraltar et la Méditerranée, ils devront se réunir vers la fin de novembre au port de Flessingue, d'où ils pourront faire voile sous la protection d'une frégate destinée pour Gibraltar. (*J. Officiel.*)

— Indépendamment d'une diminution de la contribution foncière, diminution qui sera un soulagement pour l'agriculture, on dit qu'il sera présenté aux états-généraux dans la prochaine session, des propositions tendantes à modifier l'imposition improprement nommée personnelle, et surtout le droit de mouture, dont il paraît qu'on n'obtient point les résultats qu'on s'était promis. On sait que depuis long-temps le gouvernement s'occupe des moyens d'attendre les fortunes par les impôts publics, et d'alléger les charges du peuple, mais il paraît qu'aucun de nos administrateurs n'a pu encore imaginer un plan de finances, propre à

indire ce but, et en effet c'est presque la pierre philosophale de l'économie politique. — On assure qu'il ne s'agira point encore de l'organisation définitive de l'ordre judiciaire, ni de la mesure qui assurerait aux juges l'inamovibilité prescrite par la loi fondamentale depuis plus de 9 ans.

(Ami du Roi.)

— S. M., par arrêté du 6 de ce mois, annule le conflit de juridiction interjeté par le gouverneur de la province de la Flandre orientale, en vertu d'un arrêté royal du 5 octobre 1822, dans une affaire pendante devant la justice-de-peace du premier canton d'Audenarde, entre M. Herrebaut opposant à une sommation de l'administration locale d'Audenarde, et le trésorier de ladite ville, au sujet d'un octroi acquis par adjudication publique, pour pouvoir exclusivement décharger des bat eaux dans un endroit désigné.

— Par un autre arrêté du même jour, S. M. a maintenu un conflit de juridiction interjeté par le gouverneur de la province du Brabant méridional, en vertu d'un arrêté royal du 5 octobre 1822, dans une affaire pendante au tribunal correctionnel de Louvain, entre M. Reus, demeurant à Lubbeck, et le sieur Liem, mayor de ladite commune, au sujet de ce que ce dernier aurait, le 15 avril 1823, en présence de différentes personnes, dans un cabaret, en parlant au commissaire d'arrondissement, dit M. Reus.

— La société grand-ducale de Jéna vient d'admettre au nombre de ses membres honoraires M. le baron de Reiffenberg, professeur de philosophie à Louvain, et l'un de nos littérateurs les plus distingués.

— Un ouragan a causé quelques ravages à La Haye et les environs, dans la journée du 14 de ce mois. Le navire les *Trois-Sœurs*, allant de Londres à Rotterdam et chargé de café et autres objets, a échoué près de Schevevingen. L'équipage et les passagers ont été sauvés à l'exception d'une personne qui manquait encore.

— Les états-députés de la province de Limbourg viennent d'ordonner aux administrations communales de remettre en activité des gardes et patrouilles nocturnes dans cette province, à partir du mois d'octobre prochain.

— Pendant la nuit du 9 septembre dernier, la foudre est tombée à Rome, dans la galerie du Capitole; elle a atteint le côté d'un tableau du Dominiquin, représentant la guérison du paralytique.

— Un marchand de Gottembourg, nommé Umgewitz, vient d'inventer une machine au moyen de laquelle on peut fabriquer 10,000 clous à la minute. L'inventeur a obtenu du gouvernement suédois un brevet portant privilège pour l'exploitation de cette machine.

— Quelques journaux français annoncent, d'après un article de Pétersbourg, inséré dans la *Gazette universelle d'Augsbourg*, que L. A. R. et I. le prince et la princesse d'Orange étaient arrivés, le 25 septembre, dans la capitale de la Russie. C'est une erreur, puisque ce n'est que le 23 du même mois que ces illustres personnes ont quitté Berlin, et il résulte de l'article même dont il s'agit, qu'elles ne devaient arriver à Pétersbourg que le 11 du courant.

— Voici quelques nouveaux détails sur l'assassinat de Vincennes :

L'assassin présumé, le sieur Papavoine, est fils d'un ancien fabricant de draps de Mouy, petite commune de 6000 âmes, près Clermont, département de l'Oise. Il a servi dans la marine; depuis la mort de son père, il était revenu se mettre à la tête de sa fabrique, qui fournit des draps à la marine royale. Cet homme jouissait d'une certaine aisance; car la manufacture d'étoffes de laine de son père était une propriété patrimoniale assez considérable, qui ne valait guère moins de 70,000 fr. Il y a vingt-quatre métiers à tisser dans les deux ateliers, qui ont près de 125 pieds de longueur, et qui, bâtis en pierres de taille, peuvent encore être prolongés du double. Papavoine avait, dit-on, un caractère difficile, beaucoup d'ambition, un grand désir de faire fortune; mais dans tout cela rien jusqu'à présent ne pouvait faire présumer qu'il fût capable de commettre un pareil crime. Le sang-froid qu'il avait montré lors de sa confrontation avec les cadavres des deux malheureux enfans Gerbault a paru l'abandonner tout-à-coup pendant la visite que la justice a faite à son domicile, cul-de-sac Saint-Pierre. Cette visite a duré près de six heures. On assure qu'on a saisi chez Papavoine des papiers très-importants qui jettent un grand jour sur sa culpabilité; on dit même qu'ils compromettent quelques personnes qui l'auraient excité à commettre ce crime par l'appât d'une grande récompense. Cette découverte a atterré le prévenu; ses jambes avaient peine à le soutenir, et il a presque fallu le porter dans le fiacre qui l'avait amené et qui l'a conduit ensuite à la prison. Pendant tout le trajet, il avait les regards fixes, la tête baissée; il ne lui est échappé une seule parole. On remarque que de tems à autre il était agité de mouvemens convulsifs.

Une chose fort singulière, c'est que le même dimanche où Papavoine commettait un double assassinat, Mad. veuve Papavoine faisait afficher la vente de son domaine de Mouy chez M. Warmé, notaire de la commune.

Le bruit court que quelques individus ont été arrêtés par suite d'informations.

On dit que la demoiselle Herrin est dans un état de santé qui donne les plus grandes inquiétudes.

La jeune mère des petits enfans Gerbault est, dit-on, sensiblement malade; elle garde le lit depuis dix jours.

Le fils Gerbault avait succédé à son père dans son état de seller-carrossier. On dit qu'il avait fait une sommation respectueuse à ses parens, à l'effet d'obtenir la permission d'épouser sa maîtresse; mais que ses parens s'étaient de nouveau opposés à son mariage, et que Gerbault père avait menacé son fils de reprendre lui-même les magasins dont il lui avait confié la gestion.

Il paraît que les parens Gerbault habitent Chenevières, où ils y sont, dit-on, très estimés. On se rappelle que lorsqu'on eut arrêté Papavoine, qui avait sur lui quelques pièces d'or et point de papiers, on lui demanda s'il connaissait quelqu'un qui pût répondre de lui, et que cet homme annonça qu'il donnerait pour caution une personne respectable du village de Chenevières.

La femme Malservait est une ouvrière en modes qui demeu-

rait depuis quelques jours dans la rue Beauregard. Sa mise était toujours élégante. Dans le public on persiste encore à croire qu'elle est étrangère au crime de Papavoine; cependant elle n'a point été mise en liberté. On prétend qu'elle avait des liaisons d'intimité avec l'accusé. Tous deux ont été de nouveau interrogés hier matin. On parle d'une grande quantité de témoins qui seront entendus dans cette affaire.

Le fils Gerbault n'était point enfant unique; il a deux sœurs mariées très-avantageusement. Sa liaison avec la jeune Charlotte Herrin remonte à huit ans. Cette dame est douée d'une figure fort intéressante: c'est une des meilleures ouvrières en dentelle de la capitale.

Papavoine a été extrait de la Force et conduit au Palais de Justice, pour être confronté avec la dame Malservait. Celle-ci était mise avec recherche: ses traits étaient altérés.

Papavoine, vêtu avec propreté, avait les menottes, un bonnet de soie noire lui couvrait la tête. Sa figure paraît très-abattue.

#### LIVRES NOUVEAUX.

— Il paraît incessamment un nouvel ouvrage intitulé: *Manuscrit de 1813, contenant le précis des événemens politiques et militaires de cette année pour servir à l'histoire du règne de Napoléon*; par M. le baron Pain, auteur du *Manuscrit de 1814*.

(Extrait de la correspondance particulière de divers journaux.)

Madrid, le 29 septembre.

On assure que les Espagnols qui se sont réfugiés à Tanger, y ont été arrêtés et qu'il seront livrés au gouvernement d'Espagne. Parmi eux se trouvent Moreno Guera et Romero Alpuente. Le colonel de marine, Alexandre Briandley, a été nommé consul d'Espagne à Tanger, et est parti pour sa destination, depuis quelques jours, emportant des présens pour l'empereur de Maroc, évalués à plus de 50,000 dollars.

Un noble a été arrêté hier pour ses relations, à ce qu'on assure, avec l'ex-ministre de la guerre, dont le crime est d'avoir proposé l'adoption de deux chambres, d'après le modèle de la charte française.

Paris, le 11 octobre.

Les bruits relatifs à un changement partiel dans le ministère prennent de plus en plus faveur, et peut-être ce changement sera-t-il opéré lorsque cette lettre vous parviendra. On parle de M. de Polignac aux affaires étrangères, de M. de Vitrolles à l'intérieur, de M. Lainé aux sceaux, pour lesquels quelques personnes désignent aussi M. Ravez, quant à M. Lainé, le choix qui serait fait de ce personnage pourrait être regardé comme une transition assez remarquable à des principes moins illibéraux: mais une pareille mesure serait si mal vue par quelques-uns des hommes influens qui ont toujours eu la confiance du nouveau monarque, qu'il paraît difficile d'y ajouter foi. Il ne semble pas être question d'accorder à M. de Chateaubriand un pouvoir officiel: mais il est certain qu'il a été bien accueilli de S. M. Au surplus, des hommes de toutes les opinions ont obtenu le même avantage, et n'ont eu besoin pour cela que de marquer dans le parti auquel ils appartiennent.

On assure que l'une des personnes qui jouissent le plus de la confiance de S. M., disait dernièrement: « Que si l'affaire d'Espagne était à commencer, ELLE NE SE FERAIT PAS ? »

On rapporte que dans une conversation assez vive du garde-des-sceaux avec M. Seguyer le président de la cour royale de Paris, en qui le ministre n'avait pas trouvé toute la déférence convenable, S. Exc. dit à ce magistrat: « Monsieur, vous êtes bien heureux d'être inamovible. » — « Monseigneur, répondit M. Seguyer, il est bien heureux pour la France que vous ne le soyez pas. »

— On nous prie d'insérer la lettre suivante :

Liège, le 18 octobre 1824.

On a exposé la semaine dernière à la société d'émulation un grand nombre de dessins exécutés pendant l'année scolaire et pour le concours, par les élèves de notre académie.

Plusieurs de ces productions attestent les progrès de ces jeunes gens dans l'étude du dessin d'après l'antique et de l'architecture régulière.

On y a remarqué surtout des plans et quelques morceaux d'architecture d'invention, faits par les élèves de 2<sup>e</sup> classe, d'après les programmes que leur ont donnés MM. les professeurs.

Ces plans ne laissent rien à désirer sous aucun rapport et annoncent que leurs auteurs deviendront des hommes utiles.

M. Renardy, pensionnaire de la ville de Liège à Paris, a montré qu'il était digne des encouragemens qu'on lui donne, par l'exécution du tableau représentant la mort d'Atala, imité avec art de la belle composition de M. Girodet: Ce tableau exposé avec les études de nos élèves, a fait le plus grand plaisir aux connaisseurs.

Les talens de notre jeune concitoyen sont du plus heureux présage et font beaucoup espérer de lui, s'il poursuit ses études avec le même succès.

#### QUELQUES QUESTIONS.

Monsieur le rédacteur,

On m'a souvent dit qu'un sot pourrait faire en une minute plus de questions que les sept sages de la Grèce n'en auraient pu résoudre en un siècle, et cependant je n'ai jamais su me corriger du besoin de questionner. C'est une espèce de maladie contre laquelle tous les remèdes ont été impuissans. Dès ma plus tendre enfance, j'accablais de questions tous ceux qui m'entouraient, et si j'avais su écouter les réponses que l'on voulait bien y faire, cette intempérance interrogative m'eût peut-être été profitable; mais à peine avais-je fait une demande, que plusieurs autres lui succédaient à l'instant. Cette manie, comme toutes les mauvaises habitudes, n'a fait que croître avec l'âge, de manière que ma conversation n'est plus aujourd'hui qu'une suite d'interrogations sans liaisons et sans fin. Ne vous étonnez donc pas si je vous en adresse une assez longue série, à laquelle il vous est d'ailleurs tout loisible de ne pas faire de réponses, puisque je n'ai pas pour coutume de les lire ou de les écouter. Je commence :

Combien faut-il de spectateurs pour faire un public? En comptant le petit nombre de personnes qui assistaient aux avant-dernières représentations, serait-il convenable d'employer cette locution: « le public a paru satisfait; le public a donné de fréquentes marques d'approbation. »

Liège contient plus de cinquante mille habitans, l'on demande s'il en est un sur mille qui comprenne l'inscription hollan-

daise qui depuis quelques jours orne les poteaux du quai d'Avroy et de la Sauvenière ?

Les galeries de la salle de spectacle sont-elles donc destinées à devenir un infect cloaque ? Faut-il que la vue et l'odorat soient également blessés, quand on se condamne à les traverser ? La police est-elle impuissante contre de tels abus ?

Les Bruxellois ont-ils jugé Letellier avec trop de rigueur ou les Liégeois ont-ils montré trop d'indulgence ? ou bien :

..... N'aurait-il mérité

Ni cet excès d'honneur ni cette indignité ?

L'insignifiant vaudeville du *Porteur d'eau*, donné hier soir, surnagera-t-il ou sera-t-il coulé à fond, à sa seconde représentation ?

Serait-il vrai que la noble institution des *Chevaliers du lustre* ait passé des théâtres de Paris jusques chez nous ?

Quand on lit en tête des annonces du spectacle *Grand Théâtre de Liège*, ne serait-on pas en droit de croire qu'il en existe un petit ?

Est-il vrai, comme on l'assure, que l'acteur Sarthé doit enfin paraître sur notre scène samedi et dimanche prochain ?

Serait-il permis de douter un peu de l'*infaillibilité* de M. W., qui promet à ses élèves de *les faire avancer à pas de géants* dans l'étude de la langue hollandaise ? Cette image, toute pompeuse qu'elle est, ne vous paraît-elle pas un peu gigantesque, et de coutume le style des annonces n'est-il pas plus modeste ?

Enfin c'est à vous, Monsieur le rédacteur, que j'adresse ma dernière demande.

A combien de vos abonnés pensez-vous que puisse offrir de l'intérêt l'exacte mesure des salles et des corridors du ci-devant couvent des Sépulchrières à Visé, que nous donne la lettre publiée dans votre n. d'hier ?

Daignerez-vous agréer, Monsieur le rédacteur, l'assurance de ma parfaite considération..... ?

J. Rogée.

#### LOGOGRYPHE.

Je n'ai ni pieds, ni mains, ni corps, ni bras, ni tête ;  
Par deux jambes sans plus tout mon être est construit ;  
Une lettre de moins, je deviens tout es prit ;  
Otez m'en deux, je ne suis qu'une bête.

Le mot de la dernière énigme est *Secret*.

ADJUDICATION de deux parties de la route royale de la Vesdre, comprise entre Pepinster et Verviers, et Pepinster et Theux.

En vertu des arrêtés de Sa Majesté du 26 août 1824, n. 157 et 158, il sera procédé le jeudi 28 octobre courant, à dix heures du matin, à l'hôtel du gouvernement à Liège, par devant M. le Gouverneur de la province, et MM. les membres de la commission des actionnaires, en présence de M. l'ingénieur en chef du waterstaat, et sous l'approbation ultérieure du ministère de l'intérieur, de l'instruction publique et du waterstaat, à l'adjudication des travaux pour la construction des deux susdites parties de route.

La première de ces parties est divisée en deux lots pour la route même :

1<sup>er</sup> Lot, de Pepinster au pont du Purgatoire près d'Ensival.

2<sup>e</sup> Lot, du pont du Purgatoire à Verviers.

Le 3<sup>e</sup> Lot, comprend les travaux d'art à faire sur toute cette partie de route.

La seconde de ces parties est divisée aussi en deux lots pour la route même :

Le 1<sup>er</sup> Lot, de Pepinster au pont de Chinhé en aval de Jusleville.

Le 2<sup>e</sup> Lot, du pont de Chinhé jusqu'à la route actuelle de Verviers à Theux.

Cette partie comprend encore divers travaux d'art qui forment deux autres lots divisés comme les deux précédents.

Cette adjudication se fera par soumission et aux enchères. Les devis et pièces d'après lesquels l'adjudication aura lieu sont déposés à l'hôtel du gouvernement à Liège, à ceux des gouvernements des provinces du Brabant méridional, de Namur et de Limbourg, dans les bureaux de M. l'ingénieur en chef du waterstaat, de MM. les commissaires de districts, et chez M. le secrétaire de la commission des actionnaires, à Liège, porte St-Léonard, n. 244, où les amateurs peuvent en prendre connaissance.

L'adjudication de la partie de la même route de Verviers à Dolhain-Limbourg sera annoncée très-incessamment.

A Liège, le 14 octobre 1824.

Le Conseiller d'Etat, Gouverneur de Liège, Chevalier de l'Ordre du Lion Belgique, Comte LIEDEKERKE.

#### LOTÉRIE ROYALE DE BRUXELLES.

Tirage du 16 octobre : 56-64-46-24-78.

#### ÉTAT CIVIL DE LIÈGE. — Du 16 octobre.

Naissances : 4 filles.

Décès : 1 fille, 1 homme; savoir :

Nicolas-Joseph Bande, âgé de 80 ans, domestique, rue Grande-Bèche, veuf d'Anne-Marie Jansenne.

#### ANNONCES ET AVIS DIVERS.

On a perdu depuis l'église saint Barthélemi jusqu'à la Batte, en passant par la place de l'église et la rue Hongrée, un bracelet en corail à quatre rangs, avec cademat, garni aussi en corail ; récompense à celui qui le remettra au SAUVEUR, rue Neuvice.

(161) A vendre deux maisons contigues, sises rue Grand-Henri, paroisse St-Pholien, n. 242 et 243. — Une sise rue derrière St-Georges, cotée n. 693. — Une sise en la petite-Bèche, outre Meuse, cotée n. 865, s'adresser à M. Dechamps, cloître St-Jean-en-Isle.

Joli quartier garni ou non avec remise et écurie si on le désire et la jouissance d'un grand jardin, rue derrière St-Jacques, n. 493.

On demande pour servir un petit ménage en ville, une fille de la campagne, de 16 à 17 ans, sachant filer et tricoter. S'adresser au bureau de cette feuille, on dira pour qui c'est.

(155) Maison avec cour et jardin, sise place de l'Université, n. 180, à louer. S'adresser rue Feronstrée, n. 579.

(152) La vente du bien du Sart en la commune d'Ampsin, près de Huy, aura définitivement lieu, aux enchères publiques, par devant le notaire PAQUE, en son étude rue St-Hubert, à Liège, le jeudi, 21 de ce mois, à 3 heures de relevée, aux conditions qu'on peut voir chez lui.

#### A VENDRE OU LOUER

(32) Le magnifique hôtel occupé par monsieur le Gouverneur, situé à Liège, sur la Batte, ayant cour, fontaine et deux portes cochères, dont une donne sur la Batte et l'autre sur la place Saint-Barthélemy. Il est composé, au rez-de-chaussée, de plusieurs pièces, remises, écuries, cuisines et vastes magasins; au premier et au second, d'appartemens superbement décorés, dont plusieurs salons en miroirs et en glaces, et réunit toutes les commodités désirables.

S'adresser au notaire PAQUE, rue Saint-Hubert, à Liège.

Mercredi, vingt-sept octobre courant, à dix heures du matin, en l'étude et par le ministère de M. Lys, notaire à Verviers et par devant M. le juge-de-peace du canton de Verviers, les enfans Pinckers, feront exposer en vente publique au plus offrant et dernier enchériseur, une maison cotée n. 1023, avec jardin potager et cour, sise rue de Heusy, en la ville de Verviers, à laquelle se trouve une prise d'eau de la fontaine, dite de Mangoubrou, qui sera exposée particulièrement.

Le cahier des charges est déposé en l'étude dudit notaire, s'adresser à ce dernier pour plus amples renseignements.

(160) De très-belles épiées, de quatre ans, à vendre, provenant de semés, à 1 fr. 12 c., les cent plantes. S'adresser au jardinier, de et à Terhove, près de Tongres.

Vendredi vingt-deux octobre courant, à deux heures du matin, les enfans Decollon feront exposer en vente publique, et adjudger définitivement au plus offrant et dernier enchériseur, même au dessous de la mise à prix, devant M. le juge-de-peace du canton de Verviers, par le ministère du notaire Lys, en son étude à Verviers, une prairie située en lieu dit Basse-Voie, commune de Verviers, mesurant 65 perches carrées, tenant aux propriétés de Mrs. Gerdret et Arnold Dethier.

S'adresser audit notaire pour plus amples renseignements.

(135) Le trente octobre 1824, dix heures du matin, il sera procédé à la vente aux enchères publiques, devant maître PARMENTIER, notaire, en son étude, place de la comédie, des pièces de terres suivantes :

Deux bonniers de terre arable, situés en la commune d'Othée, en lieu dit Voye de Huy.

Six verges grandes, même commune, situées au coin de Froidmont.

Seize verges grandes, partie d'un bonnier, douze verges, situées en la commune de Wihogue, en la campagne du fond du bois.

Cinq verges grandes, situées en la commune d'Heure-le-Tiexhe, au trou du Renard.

Quatorze verges grandes, situées dans la commune d'Heure-le-Tiexhe, en Pecluse.

Toutes ces pièces formant un ensemble de quatre bonniers, onze verges grandes, trois cent nonante-six perches, sept cent huit palmes des Pays-Bas, aux clauses et conditions, à voir chez Mr. PAGOUL, rue du Verd-Bois, n. 369, à Liège, et chez ledit notaire.

(126) On fait savoir que le mardi deux novembre 1824, à dix heures du matin, les héritiers bénéficiaires de Nicolas Collette, dûment autorisés par jugement du tribunal civil séant à Liège, feront procéder par le ministère de Me. DUMONT, notaire, pour ce commis, devant Monsieur le juge-de-peace du quartier du Nord de cette ville, de Liège, en son bureau, rue Neuvice, à la vente aux enchères.

1<sup>o</sup>. D'une pièce de terre mesurant 261 perches 265 palmes, située dans la commune de Villers-le-Bouillet, arrondissement de Huy.

2<sup>o</sup>. D'une rente de trente-un florins quatorze cents, ou cinquante-quatre florins cinq sous de Liège, due par le sieur André Eskens, sur la maison où il demeure, à Liège, rue sur la Fontaine.

On peut voir le cahier de charge au bureau de la justice de paix, en l'étude des notaires DUMONT et BOULANGER, le dernier étant dépositaire des titres.